



# Licenciement et permis de conduire

publié le **14/07/2015**, vu **3189 fois**, Auteur : [Antoine Régley Avocat Lille](#)

**Le permis de conduire est devenu un instrument indispensable pour trouver ou conserver un emploi. Des infractions commises dans la vie privé peuvent-elles entraîner un licenciement? Eléments de réponse.**

**Q : Maître, la suspension du permis ou son invalidité sont-ils des motifs de licenciement ?**

**Me Antoine RÉGLEY :** Je vais vous faire une réponse de normand : oui et non.

**Q : Expliquez-nous...Ce ne sont pas les mêmes règles si la possession du permis est prévue par le contrat de travail ?**

**Me Antoine RÉGLEY :** Si la possession du permis n'est pas prévue par le contrat de travail, il existe plusieurs situations.

On peut être licencié si le fait originel s'est déroulé dans le cadre du travail. C'est un licenciement pour faute avec toutes les conséquences négatives qui en découlent.

On ne peut pas être licencié pour un fait commis hors période de travail. C'est le principe. Il existe cependant des exceptions. Un licenciement pour cause réelle est sérieuse (ce n'est pas un licenciement pour faute, les conséquences financières sont moins importantes) est cependant possible si cette suspension ou perte trouble objectivement le fonctionnement de l'entreprise.

**Q : Et si le contrat prévoit expressément la possession du permis?**

**Me Antoine RÉGLEY :** La réponse est plus claire. Le licenciement est possible. Pour autant, il n'est pas obligatoire. De plus en plus, les Tribunaux estiment que l'employeur aurait pu trouver une autre sanction à ce manquement contractuel. Un autre poste aurait pu également être proposé. Le conseil que l'on peut donner au salarié est le suivant : proposez vos services dans un autre poste n'exigeant pas le permis.

**Q : Et si le permis invalidé redevient valide suite à vos recours?**

**Me Antoine RÉGLEY :** Les employeurs doivent faire attention car un permis récupéré, c'est un licenciement qui n'a plus de cause et qui n'est plus justifié. Ca peut coûter cher... Et comme c'est assez fréquent que l'on récupère